



RÉPUBLIQUE LIBANAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION AU LIBAN

RAPPORT NATIONAL DU LIBAN

48^{ème} SESSION DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION

25-28 Novembre 2008

"L'ÉDUCATION POUR L'INCLUSION : LA VOIE DE L'AVENIR"

I- LE SYSTEME EDUCATIF LIBANAIS FACE AUX DEFIS DU XXIe SIECLE :

Cette partie du rapport présente une vue d'ensemble et une évaluation du développement de l'éducation à tous les niveaux, notamment ceux des réformes et des projets de changements introduits depuis la présentation du dernier rapport national. L'accent est mis sur les points suivants :

1. Les principales réformes et les innovations introduites dans le système éducatif concernant :

a) *L'organisation, la structure et la gestion du système éducatif.*

Deux projets ayant cette triple fonction sont à signaler à ce niveau :

- le projet intitulé « Pour une nouvelle stratégie nationale de l'éducation au Liban » ;
- le «Projet de réforme structurelle du Ministère de l'Education et de l'Enseignement Supérieur ».

Une stratégie nationale de l'éducation a été élaborée, elle concerne respectivement les cycles du Préscolaire, de l'Education de Base et du Secondaire (enseignement général), mais aussi les différentes filières de l'enseignement technique ainsi que de l'enseignement universitaire. Le ministère y a identifié les cinq axes prioritaires suivants :

La Vision : L'enseignement au Liban est dispensé sur la base de l'égalité des chances. Il est de qualité et contribue à la construction de la société du savoir, à l'intégration sociale et au développement économique.

1^{er} axe: Un enseignement dispensé sur la base de l'égalité des chances:

1. L'enseignement est assuré pour la tranche d'âge de 3 à 5 ans.
2. L'Éducation de base est obligatoire jusqu'à l'âge de 15 ans, l'État devant assurer l'enseignement public pour tous, y compris les enfants à besoins spécifiques et des chances égales de scolarisation, de poursuite des études et de réussite scolaire.

3. L'enseignement secondaire (général et technique) est disponible et assuré de façon égalitaire aux plans de la scolarisation, de la poursuite des études et de la réussite.
4. L'enseignement supérieur (y compris l'enseignement technique) dispensé suivant le principe de l'égalité, assure, par son agencement la mobilité académique entre ses institutions et ses secteurs, fournissant aux étudiants le soutien nécessaire et s'adaptant à leurs changements et à leurs besoins.

2^{ème} axe: Un enseignement de qualité qui contribue à la construction de la société du savoir:

5. La mise en place d'un enseignement de Base et secondaire qui soit de qualité aux plans des programmes, des institutions et des résultats, et qui soit conforme aux critères nationaux et aux normes internationales.
6. L'instauration d'un enseignement supérieur qui soit de qualité aux plans des programmes, des institutions et des résultats et qui soit conforme aux critères nationaux et aux normes internationales.
7. La mise en place d'un enseignement orienté vers le développement des connaissances, des attitudes et des compétences relatives au traitement des données et à l'utilisation intensive de la technologie de l'information et de la communication.
8. La mise en place d'un enseignement qui développe chez les individus les compétences de l'apprentissage tout au long de leurs vies et contribue à la promotion de la réflexion critique et du raisonnement moral.

3^{ème} axe: Un enseignement qui contribue à l'intégration sociale:

9. Un enseignement qui développe le sens de la citoyenneté dans ses trois dimensions: l'appartenance nationale, la participation civile et le partenariat humain.
10. Un enseignement qui contribue à la cohésion sociale et fournit aux apprenants le savoir, les valeurs et les compétences nécessaires à la vie en commun dans une société diversifiée.
11. Un enseignement qui contribue à la mobilité sociale horizontale entre les zones géographiques de la société ainsi qu'à la mobilité verticale entre les différentes couches sociales.
12. Un enseignement qui contribue à l'insertion sociale de ceux qui ont abandonné l'école, et des marginalisés à l'intérieur de l'école, ainsi qu'à la prévention de la marginalisation sociale.

4^{ème} axe: Un enseignement qui contribue au développement économique:

13. Un enseignement qui contribue au développement du capital humain.
14. Un enseignement qui assure une main-d'œuvre compétente qui puisse, qualitativement et quantitativement, satisfaire aux besoins du marché libanais et qui soit susceptible d'entrer en compétition sur les marchés libres du travail.

5^{ème} axe: La gestion de l'éducation:

15. Une gestion stratégique systématique qui assure au secteur une plus grande efficacité.
16. Une gestion rationnelle et dynamique des ressources humaines et matérielles.
17. Une gestion économique qui vise l'amélioration de la qualité en respectant le principe de la rationalisation des dépenses.

Une large place est pressentie, dans le cadre du Projet de Développement de l'Education, pour la mise en place d'une infrastructure qui soutient le développement de l'éducation:

- 1) Développer la planification et assurer les mécanismes qu'exigent les politiques de performance requises par les programmes.
 - Développer un système d'information pour la gestion de l'éducation (EMIS) permettant la prise des décisions appropriées.
 - Simplifier les procédures administratives et faciliter l'accès à l'information.
 - Rationaliser le système budgétaire dans le secteur de l'éducation.
 - Propager une conception du budget basée sur la performance, où le financement devra contribuer à la réalisation des objectifs de l'éducation.
- 2) Renforcer les capacités des fonctionnaires dans l'enseignement.
 - Institutionnaliser le programme de développement du leadership (directeurs d'établissements et surveillants). Généraliser la formation de tous les directeurs en service.
 - Développer les compétences des enseignants. Introduire l'utilisation de la technologie de l'information comme moyen d'enseignement et outil d'apprentissage.
- 3) Assurer la qualité de l'enseignement.
 - Développer un système des procédures de pilotage pour la performance des écoles.
 - Développer l'accès à l'enseignement pour les enfants aux besoins spécifiques.
- 4) Développer la technologie de l'information et de la communication en vue de bâtir une société du savoir.
 - Moderniser les curricula.
 - Développer les compétences en informatique de tous les fonctionnaires du secteur de l'éducation.

Le « Projet de réforme structurelle du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur » représente un essai d'optimisation des services offerts par le ministère concerné pour un développement plus harmonisé de ses diverses composantes. Il vise à améliorer la synergie d'actions qui relèvent actuellement de services différents et qui, à partir du moment où cette réforme structurelle entrera dans sa phase opérationnelle, bénéficieront d'une coordination accrue et d'une répartition plus rationnelle des responsabilités. Ce qui devrait permettre, entre autres, de diminuer les dépenses en matière d'éducation afin de dégager des crédits à mettre au service des **plus défavorisés du secteur éducatif (ceux-ci constituent actuellement une population à risque, pouvant se retrouver précocement **exclue du système**).**

b) Les buts et les objectifs de l'éducation à chaque niveau d'enseignement.

Dans une stratégie éducative, l'inclusion des apprenants à besoins spéciaux est un objectif transversal concernant les différents cycles et niveaux scolaires (du préscolaire jusqu'au secondaire et universitaire).

Au niveau du cycle préscolaire: L'objectif des changements intervenus dans ce cycle est de promouvoir l'égalité des chances de réussite scolaire quelles que soient, au départ, l'appartenance et les conditions de vie de chaque enfant scolarisé dans ce cycle.

Au niveau du cycle de l'Éducation de Base : L'objectif principal pour le premier sous-cycle de l'Éducation de Base est de pourvoir tous les enfants en âge d'aller à l'école des mêmes instruments de travail et des mêmes outils de réflexion et d'acquisition du savoir, de façon à ce qu'ils soient tous également capables, au terme de leur scolarisation dans ce sous-cycle, de parler, de lire, d'écrire en deux langues (dont la langue nationale) ainsi que de résoudre des problèmes simples en rapport avec la vie quotidienne, mettant en jeu les notions et concepts mathématiques de base.

Autres objectifs adoptés : réduire le premier pic de redoublement (qui intervient au moment où l'élève atteint sa dixième année) ainsi que l'abandon scolaire au terme du second sous-cycle de l'Éducation de Base.

Pour ce qui est du troisième et dernier sous-cycle de l'Éducation de Base, les objectifs actuels orientent les efforts vers une augmentation du taux de réussite à l'examen officiel, au bénéfice des élèves qui n'ont pas eu la chance de recevoir une formation de qualité notamment dans les matières scientifiques et la langue étrangère. (Il faut savoir que celle-ci fonctionne comme langue d'enseignement pour la totalité des élèves de ce niveau concernant les apprentissages scientifiques).

c) Les politiques curriculaires, le contenu de l'éducation et les stratégies d'enseignement et d'apprentissage.

Le plan de réforme mis en application à partir de 1997 prévoit une politique de rénovation curriculaire permanente (tout en respectant une continuité de trois ans minimum, tous cycles confondus).

Dans la réalité et après un temps de concertation relativement long (en raison de la nécessité de recueillir le feed-back sur le terrain et de l'analyser), un nouveau projet de rénovation est en train d'être mis en place. Un curriculum entièrement revu pour le cycle préscolaire et le premier sous-cycle de l'Education de Base est actuellement en voie d'examen par les autorités compétentes ainsi que les hauts responsables en matière d'éducation, pour validation officielle. Dès que celle-ci interviendra, le même processus est prévu pour la rénovation des cycles suivants et ce, jusqu'au secondaire inclus.

La rénovation a porté sur l'approche didactique :

- adoption de l'approche par les compétences au niveau des stratégies d'enseignement et d'apprentissage : la compétence est conçue comme la mobilisation d'un réseau de savoirs et de savoir-faire comme ressources à investir dans une production de la part de l'apprenant considérée comme une solution possible dans le cadre d'une situation-problème pouvant être vécue par lui. Quant à la notion d'objectif, elle a été intégrée à cette approche.
- le système d'évaluation a évolué parallèlement à ce qui vient d'être énoncé dans l'alinéa précédent, à savoir que l'évaluation des acquis, à tous les niveaux, s'oriente également vers l'approche par les compétences. Le système proposé permet une plus grande tolérance et moins d'élitisme en matière de réussite, lors d'une évaluation sommative ou d'une évaluation certificative. Cette nouvelle tendance en matière d'évaluation doit permettre une plus grande équité par rapport aux apprenants qui n'ont pas eu les mêmes chances que d'autres en termes d'accès à l'apprentissage.

d) Le cadre juridique de l'enseignement (en particulier les nouvelles dispositions légales).

Les procédures légales introduites au cours des quatre dernières années vont dans le sens d'une facilitation de l'accès de tous à une éducation de qualité.

Au niveau du préscolaire, un décret ministériel a porté à trois ans la durée de la scolarisation précédant le cycle de l'Education de Base (qui n'était que de deux ans dans l'enseignement public, alors que l'enseignement privé avait, majoritairement, adopté les trois ans depuis quelques décades). Ceci va contribuer à réduire progressivement les inégalités entre élèves de l'école publique et élèves de l'école privée lors du démarrage de l'apprentissage chez les jeunes enfants (âgés de moins de 6 ans).

Au niveau du cycle de l'Education de Base, des mesures ministérielles ont été prises depuis l'année scolaire 2006-2007 pour assurer la réduction du coût du livre scolaire national (collection couvrant toutes les matières enseignées et tout cursus scolaire, du préscolaire jusqu'au seuil de l'université, et adoptée dans tout le secteur officiel ainsi que par nombre d'écoles privées).

D'autres mesures ministérielles, profitant de dons provenant de l'étranger, ont permis d'assurer la gratuité des écolages et du livre scolaire dans le secteur public, pour les deux années scolaires 2006-2007 et 2008-2009.

e) Les objectifs et les principales caractéristiques des réformes actuelles et à venir.

Dans l'esprit des réformateurs et des décideurs, les objectifs et les principales caractéristiques des réformes actuelles et à venir devraient converger vers une réduction, au Liban, de l'écart entre l'école privée non gratuite et l'école publique pour ce qui est de la qualité de l'enseignement. Et ce, à tous les niveaux de l'enseignement pré-universitaire dans le but d'assurer l'égalité des chances. (Compte tenu du fait que l'école publique au Liban reçoit en majorité des élèves issus de classes sociales économiquement défavorisées contrairement à d'autres pays plus développés, la France par exemple, où l'école publique accueille un taux relativement élevé d'élèves issus de la moyenne bourgeoisie) .

Par ailleurs, de nouvelles tendances apparaissent, en rapport avec la publication, au Journal officiel, de plusieurs textes juridiques relatifs au statut et aux droits des personnes ayant des besoins spéciaux, vivant sur le territoire libanais. Divers projets, issus soit d'organisations gouvernementales soit d'universités privées soit d'organisations non gouvernementales, gravitant tous autour de la décennie actuelle, montrent que la représentation collective du droit à la différence est entrée dans les mœurs: elle n'est plus l'apanage de quelques intellectuels d'avant - garde, et beaucoup de responsables de divers ministères (Education, Santé, Affaires sociales,...) travaillent à la mise en œuvre de projets dont l'objectif est d'assurer, sous des formes diversifiées, l'inclusion des apprenants à besoins spéciaux dans le système éducatif libanais.

2. Les principales politiques, les réalisations ainsi que les leçons tirées, en ce qui concerne :

a) L'accès à l'éducation (en se centrant sur les mesures prises pour atteindre les enfants, les jeunes et les adultes qui sont actuellement exclus).

Conséquemment à une conjoncture économique défavorable et pour pallier la précocité du retrait scolaire et du travail des enfants, l'Etat a dû recourir, depuis 2006, à l'aide de pays étrangers (principalement arabes) pour pourvoir

aux frais d'écolage et autres dépenses scolaires jugées dissuasives pour les familles défavorisées.

Dans un autre ordre d'idées et au plan des réalisations, des percées s'observent en faveur des jeunes à besoins spéciaux : une politique d'inclusion dans le secteur public se dessine assez timidement, dont témoignent les quelques sections spéciales mises en place récemment dans plus d'un lycée de la capitale et autour de la capitale, au bénéfice de mal entendants ou de malvoyants (avec tout l'équipement requis en braille).

Des cahiers de charges et des études (validées par un décret ministériel) ont permis d'établir un guide relatif aux bâtiments scolaires afin que ceux-ci puissent accueillir des personnes aux besoins moteurs spécifiques.

Au plan des examens officiels pour l'obtention du diplôme de fin d'études au terme de l'Education de Base ou de l'Enseignement Secondaire, il est devenu possible de les passer dans une version en braille. Quant aux hôpitaux spécialisés dans la prise en charge des enfants cancéreux, ils ont obtenu le droit de faire passer ces examens officiels sur le site même de l'hôpital.

Un certain nombre d'organisations non gouvernementales jouent, dans ce domaine, un rôle de pionniers ; elles ont dépassé de loin les efforts consentis par l'Etat pour tout ce qui concerne l'accès à l'éducation de la part des enfants à besoins spéciaux ; mais ces actions ont besoin d'être coordonnées conjointement par les trois ministères concernés : L'Education, les Affaires sociales et la Santé.

Quant aux adultes, sauf quelques rares incursions à caractère sporadique de la part du Ministère de L'Education et de l'Enseignement Supérieur, la prise en charge à caractère durable est assumée par le Ministère des Affaires sociales, soutenu par des organisations non gouvernementales, locales ou internationales. Les réalisations se présentent sous forme de centres d'accueil et de formation desservant un quartier (s'il s'agit d'une grande ville) ou un village.

b) Les interventions dans la petite enfance (comme moyen de soutenir le développement de l'enfant et d'assurer la transition vers l'enseignement primaire et l'apprentissage).

La principale réalisation sur ce plan concerne le fait de ramener à trois ans (au lieu de quatre précédemment) l'âge de la scolarisation dans le cycle préscolaire, ce qui constitue un pas en avant en matière d'équité. Jusque-là, les enfants dont les parents pouvaient se permettre de payer les frais d'écolage exigés par les écoles privées (secteur globalement majoritaire dans la quasi-totalité des cycles de l'enseignement pré-universitaire) entraient à l'école un an avant leurs camarades du secteur public, ce qui leur assurait dès le départ une avance substantielle en matière de formation.

Concernant la transition vers le Primaire, une avancée curriculaire vient d'être réalisée, caractérisée par la normalisation de l'approche didactique intercycles en vue de réduire le hiatus entre la dernière année du Préscolaire et la première année de l'Education de Base.

c) Les résultats de l'apprentissage, (en particulier du point de vue des activités entreprises pour améliorer la réussite scolaire et réduire les inégalités).

La construction d'outils pour l'évaluation des acquisitions scolaires s'est étendue à tous les sous-cycles de l'Education de Base. Les derniers travaux concernent, respectivement, les dernières années des premier et deuxième sous-cycles (tous secteurs confondus, public et privé) pour les langues et les mathématiques, alors que pour le dernier sous-cycle, seules les Mathématiques et les Sciences sont concernées. Pour les deux premiers sous-cycles, il s'agit d'évaluations au niveau national, alors que pour le dernier, le Liban participe au projet du TIMSS adopté dans plus de 60 pays à travers le monde.

A mettre en perspective, une participation imminente à des projets d'évaluation des acquisitions scolaires à dimension internationale : PASEC (cf. CONFEMEN) et PISA.

Qu'a-t-on fait pour réduire les disparités dans les résultats scolaires ?

Au niveau du secteur public, et ce, depuis 2006, un effort est consenti pour le dépistage des enfants qui ont des difficultés d'apprentissage. Des personnes-ressources ayant bénéficié d'une formation préalable à cet effet ont commencé à initier les enseignants aux techniques de diagnostic des difficultés scolaires.

Visent à assurer un soutien scolaire aux populations d'élèves qui en ont le plus besoin, mais leur impact réel n'est pas encore significatif et nous ne sommes pas encore arrivés à rassembler toutes les forces actives au sein d'un projet national.

d) La formation des enseignants, leur recrutement, leur déploiement, leurs conditions de travail et leur développement professionnel en cours d'emploi.

Quant à la formation initiale et au recrutement des enseignants, on peut observer un progrès depuis 2005 : on note une volonté des décideurs d'endiguer la vague de recrutement de vacataires sans conditions préalablement exigées de qualification (cette situation avait été imposée par les événements qui ont commencé au Liban en 1975 et dont les effets se font encore sentir jusqu'à présent).

Afin d'inverser le mouvement, deux concours de recrutement ont été organisés durant les trois dernières années, au bénéfice de l'enseignement Secondaire. Quant à l'Education de Base, des conditions nouvelles de titularisation ont permis de hausser le niveau d'exigence requis pour se porter

candidat au poste d'enseignant titulaire dans un établissement scolaire de l'Etat : dorénavant, tout enseignant du secteur public, tous cycles confondus, doit être titulaire d'une licence d'enseignement.

En ce qui concerne les modalités de déploiement des enseignants sur le territoire libanais, il convient de signaler que, durant les quatre dernières années, bon nombre de communications ont été transmises aux hauts responsables de l'éducation, en vue d'une aide à la rationalisation de la répartition du corps enseignant dans le secteur public libanais. Cette répartition a été considérablement affectée par les durs événements qu'a connus le Liban tout le long du dernier quart de siècle : des régions entières ont été presque entièrement désertées par certaines communautés. Il s'en est ensuivi (et surtout pour ce qui concerne les enseignants de certaines matières, la langue étrangère en particulier) une trop forte concentration d'enseignants dans certaines régions alors que d'autres accusent une pénurie de personnel enseignant par rapport à la demande.

Ce n'est pas comme si on n'était pas conscient, en haut lieu, des répercussions de ces disparités sur la qualité de l'enseignement et la nécessité d'assurer un minimum d'équité pour ce qui est de l'accès de tous aux mêmes chances d'apprentissage. Cependant, des projets successifs de réforme pour améliorer la gestion des ressources humaines dans ce domaine se sont tous heurtés au fait que les acteurs du milieu de l'éducation n'ont pas encore pu ou voulu se libérer de la tutelle des diverses factions politiques sévissant sur le territoire libanais. L'administration est confrontée à la nécessité de faire face à un gaspillage en temps, en énergie et en personnes pour certaines régions et à faire preuve d'ingéniosité pour « boucher les trous » ailleurs.

La seule solution qui semble envisageable, au vu de ce qui précède, consiste à concevoir une politique de gestion des ressources humaines en matière d'enseignants, tenant compte des deux cas de figure existants, c'est-à-dire permettant de répondre alternativement aux deux problématiques suivantes :

- Comment favoriser l'inclusion dans une école ou un lycée quand on ne dispose que d'un nombre très restreint d'enseignants ?
- Quand on se trouve dans la situation inverse, comment tirer parti au mieux du « trop plein » en matière d'agents éducatifs pour ouvrir l'établissement scolaire à des activités d'enseignement-apprentissage diversifiées permettant d'apporter une réponse adéquate à tous les besoins des demandeurs en éducation.

Le développement professionnel des enseignants en cours d'emploi bénéficie depuis 2004 des acquis du Projet de Formation Continue implanté avec l'aide d'un fonds de solidarité prioritaire du Gouvernement Français et la coopération du Projet de Développement de l'éducation financé par la Banque Mondiale dans le cadre d'une convention signée avec le Gouvernement Libanais.

Grâce à ce projet, les enseignants de toutes les disciplines et pour tous les cycles de l'enseignement pré-universitaire se voient offrir un large éventail d'offres de formation programmées sur une année scolaire. Ces formations varient d'un centre de formation (ou Centre de ressources) à l'autre ; il y en a six principaux implantés dans les principales régions et dont dépendent 9 autres centres annexes desservant des provinces périphériques.

Les plans annuels de formation établis par les centres d'orientation régionaux (comprenant le responsable du Centre de ressources, des représentants de l'Inspection et des divers services de l'éducation) doivent tous être en convergence avec le cahier de charges national pour la formation, qui est modifié tous les deux ans en fonction de l'émergence de nouveaux besoins. Depuis 2006, et dans le cadre de ce projet, l'accent est mis sur l'aide au dépistage et au soutien des élèves en difficulté d'apprentissage. Des personnes-ressources spécialisées ont été recrutées à cet effet.

3. Le rôle du système éducatif dans la lutte contre la pauvreté, ainsi que d'autres formes d'exclusion sociale et de marginalisation culturelle.

Dans le système éducatif, il est prévu (dans le Projet de Restructuration du Système Educatif Libanais (1997) de créer dans et autour de l'école des clubs à vocation culturelle (activités parascolaires) au service des élèves du secteur public notamment. Menés à leur rendement optimal, ces clubs devraient contribuer à créer une synergie entre les élèves regroupés autour d'activités vécues en commun, ce qui devrait avoir pour effet d'apprendre aux élèves à gérer leurs différences et à mieux s'accepter. Indirectement, on aura, par là, fait un pas en avant dans la lutte contre l'exclusion sociale et la marginalisation culturelle.

Par ailleurs, si l'on se reporte au projet libanais d' « Education pour Tous (2006-2015) », on verra qu'il est prévu d'engager des projets de recherche-action visant à établir un état des lieux des conditions économiques et du contexte socioculturel dans lesquels évoluent les élèves qui se trouvent actuellement dans le cycle de l'Education de Base. Un cadre stratégique mentionne les activités à programmer jusqu'en 2013, sous forme de campagnes nationales visant à offrir des moyens efficaces pour la lutte contre la pauvreté. Celle-ci étant considérée comme l'un des facteurs les plus déterminants parmi ceux qui accentuent les clivages et les inégalités quant aux chances d'accès au savoir, condition de la réussite sociale.

II- EDUCATION POUR L'INCLUSION; LA VOIE DE L'AVENIR :

1. Approches, orientations et contenus

a) Si on se pose la question de savoir comment l'éducation pour l'inclusion est conceptualisée (ce qui revient à s'interroger sur la vision actuelle de l'éducation pour l'inclusion dans le pays), il convient tout d'abord de signaler qu'aux yeux de bon nombre d'agents éducatifs, l'éducation pour l'inclusion reste encore fortement dominée par la recherche exclusive des moyens d'intégrer les élèves dans le système éducatif formel, sans envisager une adaptation de ce dernier à tous les niveaux (notamment au niveau de la recherche sur le « comment » de l'apprentissage progressif des concepts, notions et composantes de l'inclusion par les élèves de tous âges). Par ailleurs, si l'on admet que l'éducation à l'inclusion passe par l'éducation à la citoyenneté, alors on peut évoquer divers progrès réalisés dans ce dernier domaine au Liban. En effet, on assiste, ces dernières années, à une recrudescence d'activités en rapport avec l'éducation à la citoyenneté. Cette tendance est largement inspirée du contexte sociopolitique : dans un pays déchiré depuis des décennies par des dissensions internes, des voix s'élèvent pour réclamer que l'on mette l'accent sur l'éducation citoyenne à tous les niveaux de l'enseignement. Des séminaires, des ateliers, des sessions de formation sont régulièrement organisés soit au plan national, soit au plan régional. Il est certain que ce genre de préoccupations implique une intégration du concept d'inclusion : la reconnaissance du droit de tout un chacun à une éducation de qualité est perçue comme l'une des composantes de l'éducation citoyenne.

Mais il reste encore beaucoup à faire pour que l'éducation pour l'inclusion entre vraiment dans les mœurs. Un besoin d'institutionnalisation se fait sentir qui donnerait plus de visibilité à la question de l'inclusion et l'on ne peut pas dire, à l'heure actuelle, que l'enseignant ordinaire se considère vraiment concerné par les problèmes qui s'y rattachent.

b) Pour garantir l'inclusion éducative et sociale, les principaux défis se situent moins au niveau de l'accès à la scolarisation qu'à celui de la lutte contre l'abandon scolaire.

Le premier pic de rejet de l'enfant en difficulté se situe en sixième année de l'Education de Base. Le défi à relever, dans ce cas, suppose une activité de dépistage des enfants à risque dès la première année de l'Education de Base, suivie d'un programme de soutien scolaire à maintenir jusqu'en sixième année.

Quant à ceux qui n'auront pas pu bénéficier de ce programme d'aide et qui se trouvent déjà en dehors du cadre de l'école, il faudrait pouvoir concevoir pour eux, conjointement avec le Ministère des Affaires Sociales, des activités de réinsertion progressive dans ce cadre.

Le deuxième pic d'abandon scolaire se situe en 8^{ème} et 9^{ème} années de l'Education de Base . A ce niveau, le défi consiste à trouver des moyens (méthodes actives et diversifiées, éclatement du groupe-classe en unités modulaires plus petites avec nécessité de prévoir du personnel d'encadrement et d'enseignement en assez grand nombre, utilisation des TIC au maximum, etc.) pour améliorer la qualité de l'enseignement et le rendre plus attractif. Si on arrive à relever ce défi, on doit pouvoir mener jusqu'à la classe de neuvième année de l'Education de Base une forte majorité d'élèves correspondant à la classe d'âge.

Ces dernières années, ces défis sont restés sensiblement les mêmes sauf que des événements militaires et politiques ont interféré pour aggraver les enjeux dans certaines régions du Liban (cf. par exemple les événements de l'été 2006 qui ont affecté les populations d'élèves du Liban-Sud et de la plaine de la Békaa ou les événements de Tripoli dans l'année qui a suivi).

c) *Parmi les cadres juridiques spécifiques qui se réfèrent aux questions de l'éducation pour l'inclusion, il faut citer la loi-cadre aux termes de laquelle sont reconnus les droits des personnes ayant des besoins spéciaux. La loi du 31 janvier 1973 et celle du 29 Mai 2000 (qui impose une taxe spécifique au bénéfice ces personnes). Quant au décret 10502 du 21 juillet 2002, il a permis de préciser le cadre institutionnel qui doit régir les missions et fonctions de la Commission Nationale d'aide aux personnes à besoins spéciaux. Sont considérées comme telles par les textes fondateurs toutes les personnes atteintes d'un handicap physique, psychique ou mental. Aucun autre texte ne fait mention d'autres formes d'exclusion.*

2. Politiques publiques :

a) *Le phénomène d'exclusion de l'éducation ou d'exclusion au sein même de celle-ci* n'a cessé de croître proportionnellement aux événements sanglants qui ont secoué le pays pendant plus de 15 ans et dont les séquelles continuent à se faire sentir à tous les niveaux. Des institutions privées ont ouvert leurs portes pour accueillir un lot sans cesse grandissant de personnes handicapées de tous âges notamment de jeunes miliciens.

Des organisations non gouvernementales ont pris en charge des enfants et des jeunes adolescents dont l'état de santé, au physique ou au moral, ne permettait pas d'intégrer normalement les bancs de l'école. Nous disposons, au Liban, d'hôpitaux pour jeunes thalassémiques et d'autres pour les enfants atteints de cancer ou d'autres maladies graves (autisme, diabète infantile, etc.). Ces enfants reçoivent des soins, mais aussi une formation la plupart du temps. Cependant et malgré les efforts consentis par les autorités locales et la coopération internationale, on est loin de couvrir les besoins.

Quant à l'exclusion au sein même de l'institution éducative, les chiffres sont alarmants : si l'on considère le redoublement comme le premier signe

annonciateur d'une exclusion prochaine, les chiffres suivants font réfléchir : pour l'année scolaire 2001-2002, des 93,44% d'élèves scolarisés en première année de l'Education de Base, il ne reste que 70,42% en quatrième année. Et ce phénomène ne fait qu'empirer puisque pour l'année scolaire 2004-2005, on n'a plus que 87,27% en première année versus 59,1% en quatrième.

La situation est particulièrement préoccupante pour le secteur public et les écoles privées gratuites. Pour ces deux secteurs, on se contentera de citer le taux de redoublement de la quatrième année de l'Education de Base qui est passé de 14,46% pour l'année scolaire 2001-2002 à 17,90 % pour l'année scolaire 2004-2005 alors que, pour la même année scolaire, ce taux variait entre 5,67 % en première année de l'Education de Base et 10,85% en sixième.

Par ailleurs, si l'on observe les cas d'abandon scolaire précoce, on ne peut que s'alarmer face aux chiffres:

- Le taux d'abandon est de 1,48% en première année, puis il régresse au cours des deux années suivantes pour atteindre 3,22% en quatrième EB, 3,34% en cinquième EB et 3,44% en sixième EB. Il est à noter que les régions du Nord et du Sud ont des moyennes plus élevées que la moyenne nationale ; ceci est à mettre en rapport avec le fait que ce sont des territoires plus pauvres que la bande côtière et le Mont-Liban.

En utilisant les indicateurs de l'année 2004-2005, nous pouvons prédire que les résultats des élèves pour l'année scolaire 2011-2012 se présenteront ainsi (pour une cohorte virtuelle de 1000 élèves):

- Nombre d'élèves ayant terminé avec succès leur sixième :
785 pour les garçons,
891 pour les filles.

Si l'on avait le loisir de s'attarder sur les chiffres pour les examiner sur toute la durée de la scolarité pendant les neuf années de l'Education de Base, on aboutirait aux conclusions suivantes :

- c'est en classe de quatrième année de l'Education de Base que l'on observe le plus fort taux de redoublement ;
- c'est après la sixième qu'intervient l'abandon scolaire de façon significative ;
- il n'y a pas de discrimination garçons-filles dans le système éducatif au Liban.

b) Cependant, si l'on veut examiner les questions relatives à l'éducation pour l'inclusion en passe de devenir pertinentes dans le cadre des politiques éducatives de notre pays, il y a lieu de prendre en considération ce qui devrait progressivement se mettre en place dans le cadre d'un plan national de formation permanente des enseignants de l'Education de Base (et du

cycle préscolaire), au sujet de la prise en charge, par l'enseignant de la classe, des élèves en danger de quitter l'école.

On attend également beaucoup d'un mouvement convergent d'idées qui sont en train de se cristalliser dans un cadre stratégique national visant à coordonner les efforts gouvernementaux et non gouvernementaux pour institutionnaliser et rationaliser les diverses actions qui naissent un peu partout sur le territoire libanais, notamment pour les enfants et les jeunes à besoins spéciaux. Une coopération très étroite entre les divers organismes d'Etat est requise si l'on veut accélérer le mouvement.

- c) Parmi les groupes considérés comme les plus vulnérables aux différentes formes d'exclusion de l'éducation ou d'exclusion au sein même de celle-ci, les élèves qui vivent en milieu économiquement et socio-culturellement défavorisé sont les plus menacés : ils ont à la fois de la difficulté à entrer dans le système à l'âge qu'il faut, à s'y maintenir, et à en sortir avec un diplôme. Une minorité d'entre eux n'aura même pas réussi à y entrer, car même si le taux d'analphabétisation est faible au Liban en comparaison de celui de ses voisins dans la région, il n'en reste pas moins que le problème n'a pas encore été éradiqué. Le programme national de lutte contre l'analphabétisme des Libanais âgés de plus de dix ans s'est donné pour objectif de faire régresser le taux d'analphabètes de 8,8 % (taux actuel) à 5,8 % (taux présumé pour l'année 2015).
- d) Les réformes abordent l'éducation pour l'inclusion à la fois sur le plan de la révision des curricula, des plans nationaux de formation permanente (l'accent est mis sur les pédagogies actives favorisant une meilleure répartition du savoir groupal pour réduire les différences) et sur le plan de la promotion de pôles d'excellence sélectionnés parmi les établissements scolaires les plus réceptifs qui choisissent souvent, comme projets d'école à long ou à moyen terme, des activités directement concernées par la lutte contre l'exclusion sous les diverses formes qu'elle peut prendre au sein de chaque établissement selon le contexte environnemental dans lequel se trouve ce dernier (les questions d'inclusion interviennent dans les régions agricoles et de haute montagne autrement que dans les zones périphériques des banlieues entourant les grandes agglomérations urbaines).

3. Systèmes, liens et transitions :

- a) Est-ce à dire que nous ne pouvons bénéficier actuellement d'aucun facteur facilitateur de l'éducation pour l'inclusion ? Loin de là... Car on n'a pas le droit de négliger le vaste mouvement engendré par les événements en faveur de tous ceux que la guerre a déshérités ou diminués au physique et/ou au moral. Afin de suppléer à l'action trop timide d'un Etat alors exsangue, accablé par la nécessité de résoudre des problèmes d'ordre

logistique (comme le manque d'eau ou d'électricité ou la démolition des établissements scolaires par les bombes), les organisations non gouvernementales, les associations caritatives et les gouvernements de pays amis du Liban se sont tous retrouvés sur le terrain, rivalisant de projets, parfois presque concurrentiels.. Il n'en reste pas moins que ce vaste mouvement d'émulation a pu créer un courant de conscientisation tant auprès de la masse, par médias interposés, qu'auprès des responsables étatiques par le biais de la signature de conventions en rapport avec l'éducation pour l'inclusion (notamment pour ce qui concerne l'aide à apporter aux élèves à besoins spéciaux ou aux élèves en difficulté d'apprentissage).

- b) Afin de rendre le système éducatif plus intégrateur, différentes mesures ont quand même pu être prises. Des écoles et des lycées se sont dotés d'installations adaptées aux élèves à besoins moteurs, d'autres se sont vu adjoindre une médiathèque au service des malvoyants ou des malentendants. Des approches spécifiques ont été prévues en vue de la réinsertion progressive, dans le système scolaire, d'enfants qui avaient été empêchés de suivre le rythme imposé par l'école pour cause de maladie grave nécessitant un alitement prolongé.
- c) Pour rendre le système éducatif plus souple afin d'offrir une chance à ceux qui ont abandonné leurs études avant d'avoir atteint un niveau approprié de qualification, il aurait fallu instituer des établissements scolaires ouverts à des jeunes qui, ayant quitté l'école en sixième, se sont vu obligés d'entrer précocement sur le marché du travail, mais qui, correctement encadrés et orientés, pourraient, s'ils le souhaitaient, reprendre des études sans avoir à quitter le métier. Ce projet a été prévu dans le plan de restructuration du système éducatif libanais, mais il n'a jamais été mis en application.

4. Apprenants et enseignants :

- a) En vue d'améliorer les résultats de l'apprentissage des élèves, de réduire les disparités et d'augmenter les possibilités éducatives pour tous, une nouvelle approche d'enseignement et d'apprentissage est en passe d'être adoptée sur le plan national. Il s'agit de l'approche par les compétences, celles-ci étant considérées comme le fait de pouvoir mobiliser un ensemble de savoirs et de savoir-faire intégrés dans une production intervenant comme réponse de la part de l'élève dans le cadre d'une situation-problème. L'élève doit être capable de mettre en œuvre cette même compétence toutes les fois qu'il est confronté à des situations équivalentes faisant partie de la même famille de situations.

L'avantage de cette approche est qu'elle permet de centrer les conditions de réussite sur un petit nombre de compétences de base par discipline (on

adopte, de cette manière, un point de vue moins élitiste quand il s'agit de prendre des décisions au niveau des évaluations sommatives ou certificatives).

- b) *Pour ce qui est du curriculum*, les projets mis en chantier depuis 2003 et en voie d'être validés par les autorités compétentes prévoient une remise en question des objectifs fondamentaux relatifs aux premières années de l'Education de base.

Contrairement à ce qui a prévalu jusqu'à présent, on préconise d'adopter une position plus tolérante puisqu'on n'exige plus de la part des élèves postulant pour la quatrième année que le fait de savoir parler, lire, écrire en arabe et en français (ou en anglais) ainsi que de maîtriser les quatre opérations en mathématiques. Le reste ne devrait intervenir qu'à l'occasion d'activités d'apprentissage conçues de manière à intégrer, le plus harmonieusement possible, le maximum de savoirs ou de savoir-faire en rapport avec les sciences, la géographie, l'éducation civique, les arts plastiques, la musique, le théâtre, le sport, l'informatique, etc. Cette option d'aménagement curriculaire ne peut que faciliter les apprentissages premiers en contribuant à diminuer les risques de décrochage précoce de la part des élèves situés dans un environnement peu favorable aux études.

D'autres efforts ont été consentis au plan des curricula, mais cette fois-ci en faveur des enfants atteints du cancer ou de maladies graves empêchant de suivre un cursus scolaire normal et régulier. En collaboration avec la branche libanaise de l'hôpital Saint-Jude (spécialisé dans le traitement des enfants atteints de cancer) le Centre de Recherche et de Développement Pédagogiques (Institution publique sous tutelle du Ministre de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur) a établi, durant l'année scolaire 2006-2007, un programme-cadre pour un projet de curriculum spécial, intégré au curriculum national mais avec des spécificités en rapport avec les besoins du groupe d'enfants à qui il est destiné. On n'attend plus que les fonds pour entrer dans la phase de mise en application.

- c) *En ce qui concerne le temps d'enseignement*, il convient de remarquer que le nombre d'heures consacrées à l'apprentissage des langues (nationale et étrangère) est de 14 heures hebdomadaires pour une semaine de 35 heures de classe et pour une année scolaire qui dépasse rarement les 27 semaines. Durant les 14 heures hebdomadaires précitées, l'élève passe plus du tiers de son temps à apprendre à lire. Cet apprentissage de la lecture s'étend principalement sur les deux premières années de l'Education de Base. Quand l'élève est dans sa neuvième année, il est normalement en train de parachever l'apprentissage de la lecture. Cependant, comme partout ailleurs, il subsiste un certain nombre d'élèves qui atteignent la classe de sixième sans avoir atteint un degré de maîtrise suffisant en lecture rapide et en lecture à haute voix (difficultés de prononciation, lecture syllabée, etc.).

Evidemment, plus le quartier où se trouve l'école est surpeuplé, plus les classes sont surchargées, moins l'enfant a de chances de faire preuve de ses capacités individuelles en lecture. C'est dans de telles conditions que des séances de rattrapage par petits groupes s'avèrent être de toute nécessité. Encore faut-il que l'établissement scolaire ait les moyens d'en organiser de façon durable.

- d) Il est certain qu'il va falloir prévoir dans les plus brefs délais une meilleure formation initiale des enseignants en vue de pouvoir mieux répondre aux attentes et aux besoins divers des apprenants.

A l'heure actuelle, comme les cursus de formation initiale en bonne et due forme restent mis en veilleuse, la Faculté de Pédagogie fait de son mieux, vu le temps imparti avant l'entrée en fonction des enseignants-stagiaires, pour doter les étudiants, recrutés par concours, d'un nombre minimum de savoir-faire pratiques et de connaissances relatives au métier d'enseignant. Les a-t-on suffisamment préparés à faire face à la diversité des apprenants ? En réalité, le jeune diplômé devra attendre de pouvoir s'inscrire au programme de formation permanente de sa région pour bénéficier de sessions consacrées au dépistage des difficultés scolaires, aux modalités de prise en charge des élèves en difficulté d'apprentissage à l'intérieur du système éducatif, pour s'initier à l'organisation de séances de rattrapage, etc.

La publication en ligne sur le site du Centre de Recherche et de Développement Pédagogiques d'une banque de situations et d'une banque d'items pour l'évaluation de l'apprentissage pour tous les cycles de l'enseignement pré-universitaire, ainsi que la publication imminente d'un glossaire trilingue des termes en rapport avec l'approche par les compétences, représentent un pas en avant en faveur des enseignants qui désirent pratiquer l'autoformation en vue d'adapter leurs pratiques à leur public.

Pour garantir l'inclusion de tous les élèves, une action sur l'environnement formel et informel est envisageable et ce, dans plusieurs directions :

- Tous les élèves qui se trouvent dans les régions susceptibles d'être bloquées par la neige devraient pouvoir bénéficier d'un programme de soutien supervisé par le service de Radiotélévision Educative (unité dépendant du Centre de Recherche et de Développement Pédagogiques).
- Devraient également bénéficier d'un programme de soutien scolaire interactif télévisé sur toute la durée de l'année scolaire tous les élèves des régions suburbaines dépendant des grandes villes et vivant dans des conditions économiques et socio-culturelles précaires.
- Tous les enfants souffrant d'une déficience intellectuelle etc. (que cette dernière soit permanente ou non) devraient recevoir un programme de formation adapté à leurs capacités sous forme de matériel pédagogique spécifique (en faisant largement intervenir les possibilités des TIC)

doublé d'un suivi assuré par des animateurs ; ce suivi serait en partie délivré en présentiel et en partie à distance (avec possibilité d'organiser des forums, des « chattings » et des blogs), étant bien entendu que ce type de formation ne devrait pas se cantonner à l'espace temporel de l'année scolaire : bien au contraire, il devrait préférentiellement prendre une forme extensive et donc couvrir la totalité des mois de l'année civile.

I. Bibliographie :

1. Décret numéro 10227 : Curriculum national, Journal officiel, éditions Sader, Beyrouth, 1997.
2. Projet de plan national d'éducation pour tous (2005-2015), publication du Ministère de l'Education et de L'Enseignement Supérieur, Beyrouth, 2005.
3. Les Statistiques éducatives, Presses du Centre de Recherche et de Développement Pédagogiques, (publication annuelle), Dékouané, Liban.
4. Les Indicateurs pédagogiques, Presses du Centre de Recherche et de Développement Pédagogiques, (publication annuelle), Dékouané, Liban.
5. Ministère des Affaires Sociales, Rapport annuel, 2005.
6. Rapport national relatif à la discrimination en milieu scolaire, CRDP, Bureau de Recherche, étude non publiée, Sin El Fil, 2007.
7. Projet de Développement de l'Education, Ministère de l'Education et de l'Enseignement supérieur.
8. Education pour Tous (2006 – 2015), Ministère de l'Education et de l'Enseignement Supérieur, Beyrouth, 2007.

Conformément aux instructions reçues, aucune des informations transmises en 2004 ou précédemment ne figure dans ce rapport.